

Le “catholique” Patrick Kennedy était interdit de communion depuis février 2007

Author : Rédaction RC

Categories : [Dissidents, contestataires et francs hérétiques](#)

Date : 23 novembre 2009

Comment peut-on persévérer à ce point dans l'erreur, et comment peut-on être si politiquement malhabile pour en arriver à s'empêtrer dans ses piètres dénégations. Vraiment, le député **Patrick**

Kennedy (*photo*) est un catholique de papier et un politicien de carton-pâte !

Si vous êtes un habitué de ce blogue, vous aurez suivi depuis près d'un mois la polémique qu'a initié le fils de feu le sénateur **Ted Kennedy**, contre l'Ég



lise catholique aux États-Unis et contre son propre évêque. Sinon, vous pouvez vous rendre [ici](#) et [là](#) pour comprendre toute cette lamentable histoire.

Plutôt que d'entendre les sages conseils pastoraux de son évêque, Mgr **Thomas Tobin**, **Patrick**

Kennedy s'est cru autorisé, une fois de plus, à l'agresser dans un entretien qu'il a accordé au **Providence Journal** (Rhode Island) hier dimanche. Il y révèle ceci : «

l'évêque [Thomas Tobin] m'a ordonné de ne pas me rendre à la table de communion et a dit qu'il avait ordonné à ses prêtres diocésains de ne pas me donner la communion [l'évêque lui aurait aussi dit que] je ne suis pas un bon catholique pratiquant à cause des positions que j'ai prises en tant qu'élu. »

Pressé par le journal de révéler si vraiment il avait obéi à l'évêque en ne se présentant pas à la communion dans le diocèse de Rhode Island, **Kennedy** a refusé de répondre...

Ulcéré par cette pratique de malotru, l'évêque **Tobin** y a répondu dans la soirée par un

communiqué “à cheval”.

« Je suis déçu et vraiment surpris que le député **Patrick Kennedy** ait souhaité rouvrir le débat public sur sa pratique religieuse et sa réception de la Sainte Communion. Cela arrive presque deux semaines après que le député a déclaré à un média local qu’il ne ferait plus de commentaires publics sur sa foi et sa relation avec l’Église catholique. »

Dans son communiqué, l’évêque précise qu’il avait écrit, le 21 février 2007, à Kennedy, ce qui suit : « à la lumière de l’enseignement clair de l’Église et en conséquence de vos actes répétés, j’estime qu’il n’est pas convenable que vous receviez la Sainte Communion et je vous demande respectueusement de vous en garder. » L’évêque précisait dans sa lettre : « Je vous écris à titre personnel et confidentiel comme un pasteur qui s’adresse à un membre de son troupeau (...) Pour l’heure, je n’éprouve ni le besoin ni l’intention de rendre cela public. »

Fermeté et délicatesse... Une semaine plus tard, le 28, **Kennedy** accusait réception de la lettre et déclarait : « J’ai le plus grand respect pour l’œuvre que vous accomplissez au nom de la communauté catholique du Rhode Island (...) Je comprends que votre conseil pastoral était de nature confidentielle et que vous me l’avez donné avec les meilleures intentions et pour mon bien-être spirituel personnel. »

Une démarche confidentielle que **Kennedy** a décidé peu intelligemment de rendre publique ! « Je suis déçu que le député ait rendu publique ma demande pastorale et confidentielle d’il y a presque trois ans, et qui n’avait pour objet que de lui assurer un bien-être spirituel ».

Tout en rappelant qu’il n’a « aucun désir » de discuter publiquement de la vie spirituelle du député, Mgr **Tobin** conclut ainsi son communiqué : « Toutefois, je répondrai toujours et avec fermeté à chaque fois qu’il attaquera l’Église catholique, qu’il caricaturera les enseignements de l’Église ou qu’il fera paraître des déclarations inexactes sur mon ministère pastoral. Il faut que la chose soit très claire : le député a choisi lui-même et une fois de plus de mettre cette discussion sur la place publique. Dans le même temps, je vais continuer à prier – avec sincérité et ferveur – pour sa conversion et son repentir, et pour son bien-être personnel et spirituel. Je lui souhaite le meilleur. »